



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-03-10
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 20
Présents : 17
Procurations : 1
Absents : 2

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno **BONARDI**, Maire.

Date de la convocation :
02/04/2026

Secrétaire de séance :
Mme Christine CUERVO-LOMBARD

Étaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian

Ont donné procuration : M. **ROLLAND** Jérôme à **PERIES** Anaïs

Étaient absents : MM. **DESARNAUD** Louis, **WALTHER** Marie

AFFAIRE N° 2026-03-10 : Désignation des représentants de la commune au Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage (SMRAD)

EXPOSE :

Le Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage est un établissement public de coopération intercommunale qui réunit 31 communes et deux communautés de communes.

Ces collectivités sont réunies dans le syndicat par application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement qui prévoit que l'ensemble des communes demeurent responsables et solidaires dans la gestion de la réhabilitation de l'ancienne décharge.

Le syndicat est administré par un comité syndical, composé de délégués élus au sein de chaque commune ou EPCI adhérent, pour représenter ses intérêts. Il est placé sous l'autorité d'un Président. Pour Drémil-Lafage, le nombre de délégués à élire est, conformément aux statuts, de 1 titulaire et 1 suppléant.

Après appel à candidature, est candidat pour être délégué titulaire : M. Gilles CLARENS

Est candidat pour être délégué suppléant : M. Bruno BONARDI

Au terme du dépouillement du 1^{er} tour, après réalisation des opérations de vote à bulletin secret, les résultats suivants ont été obtenus :

Inscrits : 17
Votants : 17
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9

Pour les fonctions de délégué titulaire :

- M. Gilles CLARENS : 17 voix

Pour les fonctions de délégué suppléant :

- M. Bruno BONARDI : 17 voix

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,
DECIDE :**

ARTICLE 1 : De désigner, au scrutin secret et majoritaire, pour siéger au comité syndical du SMRAD :

- o M. Gilles CLARENS (délégué titulaire)
- o M. Bruno BONARDI (délégué suppléant)

Ces derniers ont déclaré accepter leur mandat.

ARTICLE 2 : D'informer le SMRAD de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,
Bruno BONARDI



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>